

Accident de la circulation à Lambaréné

Quatre morts dans une collision au village Imenou

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**Un dépassement hasardeux du Toyota Fortuner se-rait à l'origine du choc avec le minibus, qui roulait dans le sens contraire, ayant été inévitable.**

UN terrible accident de la circulation s'est produit, le jeudi 3 septembre dernier, vers 19h, au village Imenou, situé à 33 km de Lambaréné, chef-lieu de la province du Moyen-Ogooué, sur la route de Fougamou. En effet, deux véhicules de marque

Toyota - un minibus, immatriculé DH-205-AA, et un Fortuner, portant la plaque minéralogique EW-076-AA-, sont violemment entrés en collision.

Le lourd bilan humain qui en résulte se chiffre à 4 morts et 5 blessés graves, tous de nationalité gabonaise. Parmi les défunts, Stanislas Mamichamba, 53 ans, brigadier-chef de police, anciennement en service à Oyem, propriétaire du minibus, qu'il conduisait du reste lui-même. Les autres personnes qui ont péri dans cet accident sont Eric Lilian Mafoumbi Boussamba, 23 ans, élève au lycée technique, Elsa Christine Boussamba, 29



Photo : DR

L'épave d'un des véhicules.

ans, élève dans un établissement privé de Lambaréné, ainsi que le nourrisson de cette dernière, Ben Eunice Makaya Boussamba. Quant aux blessés, qui souffrent de traumatismes divers, ils ont été évacués à l'hôpital Georges Rawiri de Lambaréné.

Le rapport d'enquête de la brigade de gendarmerie de Lambaréné indique que le minibus roulait dans le sens Mouila-Lambaréné, avec à son bord 9 occupants. Le Toyota Fortuner, à bord duquel se trouvaient deux occupants circulait, quant à lui, dans la trajectoire opposée, en direction de Fougamou. Par-

venus à hauteur du village Imenou, plus précisément à un virage, le Toyota Fortuner aurait effectué un dépassement hasardeux, en troisième position. C'est ainsi que la collision avec le minibus qui venait en face et avec lequel il s'est retrouvé nez-à-nez, sera inévitable.

L'impact a été si violent que le brigadier-chef Stanislas Mamichamba, Eric Lilian Mafoumbi Boussamba et Ben Eunice Makaya Boussamba sont morts sur-le-champ. Elsa Christine Boussamba va, quant à elle, rendre l'âme quelque temps après son arrivée à l'hôpital Georges Rawiri.

Escroquerie

Un pseudo-proprétaire neutralisé par la DGR

COE  
Libreville/Gabon

CYR Edzodzomo Obiang alias "Kassa Denis", 46 ans, Gabonais domicilié à Cocotiers, dans le deuxième arrondissement de Libreville, également président d'une ONG et identifié comme repris de justice, a été interpellé mardi dernier par la Direction générale des recherches (DGR). Il est soupçonné d'escroquerie, pour avoir extorqué autrui de la bagatelle somme de 3 500 000 francs, en lui vendant un terrain inexistant. D'après le rapport d'enquête, le mode opératoire de sieur Edzodzomo consiste à insérer des annonces de vente de terrains dans un journal de la place, pour appâter ses clients. Sa dernière victime est tombée dans le piège, en découvrant une annonce portant sur un terrain en vente dans la zone d'Alibandeng. Le prix de la parcelle est de 7 500 000 francs. En composant le numéro qui accompagne l'annonce,



Photo : Cadette Ondo Eyi

Cyr Edzodzomo Obiang alias "Kassa Denis".

le client reçoit au bout du fil un certain Franck Landry Koumba, qui se fait passer pour le fils du propriétaire du terrain, c'est-à-dire Kassa Denis, se trouvant du côté de Ntoum, chez un tradi-praticien pour des problèmes de santé. Qu'à cela ne tienne, le client est convié à une visite de la parcelle.

Satisfait de l'offre, l'acquéreur se propose de verser une avance de 3 500 000 francs, ne se doutant pas qu'il est l'objet d'une ar-

naque. Pour mettre la victime en confiance, le pseudo-proprétaire lui délivre plusieurs documents, tout aussi fantaisistes, attestant de la légitimité de la propriété.

C'est au moment de solder le compte que le pot-aux-roses est découvert. Appelé au téléphone, Kassa Denis demande à son pigeon de le retrouver à Nzamaligue, mais en vain. Le lendemain, le père et le fils deviennent injoignables. Au bout du compte, le malheureux

client finit par réaliser qu'il vient de faire les frais d'une escroquerie en bande organisée.

Un jour, alors qu'il regarde un programme télévisé chez lui, il reconnaît Kassa Denis, se présentant comme le président d'une ONG, sous le nom d'Edzodzomo Obiang Cyr. Il a la chance de découvrir dans le même élément télévisé un ancien condisciple, se réclamant lui aussi de

cette organisation. C'est ainsi qu'il prend contact avec ce dernier afin qu'il le conduise chez Edzodzomo, avant de se rendre à la DGR déposer une plainte.

Alors qu'il sort du commissariat, il se retrouve nez-à-nez avec le présumé arnaqueur. Il alerte aussitôt les fins limiers de la gendarmerie, qui vont se déployer sur le terrain pour procéder à son interpellation.

Conduit au poste, sieur Edzodzomo affirmera n'avoir encaissé qu'une somme de 500 000 francs.

Selon des sources proches de l'enquête, l'indélicat a déjà séjourné en prison pour des faits similaires, troubles à l'ordre public et destruction de biens. Interrogé sur la destination de l'argent perçu, il a dit s'en être servi dans le cadre de son organisation.

Vol au quartier Nzeng-Ayong

Il vole sa mère adoptive

AEE  
Libreville/Gabon

DANNY Bekale Meyo, Gabonais, la trentaine, a été interpellé par les agents de la brigade anti-criminalité, le jeudi 3 septembre dernier, pour le vol d'un écran plat chez sa mère adoptive. Le mode opératoire du jeune homme a consisté à enivrer cette dernière dans un bistrot, de l'y abandonner, avant d'aller commettre son forfait. Selon une source familiale, M. N. E., la cinquantaine, mère d'une nombreuse famille, résidant à Nzeng-Ayong (Dragages), dans le 6e arrondissement de Libreville, a toujours considéré le présumé voleur

comme son propre fils. Celui-ci qui n'est en réalité que l'ami d'un de ses nombreux enfants, jouit de certains privilèges pour cette proximité. Après avoir donné du vin en abondance à la mère de son ami, Bekale Meyo se serait emparé du téléphone et des clés de la maison habitée par la malheureuse.

Mais arrivé au domicile de M. N. E., le présumé voleur est surpris d'y trouver un jeune inconnu, qui s'avère être finalement un autre fils de la dame. Il lui explique que la maîtresse des lieux lui a demandé de récupérer la télévision pour des réglages.

Le jeune homme, mis en confiance par le fait que Danny possède la clé de la maison et le téléphone de sa mère, finit par lui accor-



Photo : Abel Eyeghe Ekiore

Danny Bekale Meyo dans les locaux de la Bac.

der du crédit et laisse faire. De retour chez elle, la dame constate les dégâts. Une plainte est aussitôt déposée à la Bac contre le présumé voleur. Bekale Meyo et le receleur, auprès de qui l'écran a été écoulé pour la modique somme de 150 000 frs, sont rattrapés au bout de deux semaines. Les deux hommes ont été mis à la disposition d'une unité compétente.

azur  
Toujours à l'écoute

ET SI LE MILLIONNAIRE C'ETAIT VOUS !

10.000.000F cfa  
Pour la finale le 20 au Congo

1.000.000F cfa/jour  
Du 1<sup>er</sup> au 10 Septembre

Envoyez "SMS" au 234  
Remise des lots tous les jours en direct sur Gabon télévision à 19h30.

Service client: 393 ou 03 60 93 10  
www.azur-gabon.com  
facebook.com/nzangabon